

tes, et, autant que possible, proportionnellement à l'importance numérique de ces cultes.

La mémorable discussion, qui agita le parlement en 1839, prouve que deux idées fondamentales préoccupent ceux qui, comme Peel et Stanley, s'opposaient à toute mesure, quelque accessoire qu'elle pût paraître, qui pouvait être considérée comme le commencement d'exécution d'un plan d'éducation nationale.

L'éducation du peuple, disaient ces orateurs, doit reposer sur une base permanente; elle ne doit jamais dépendre d'un pouvoir flottant et variable.

L'éducation du peuple doit être profondément religieuse: applicable pour les anglicans, dissidente pour les dissidents, catholique pour les catholiques.

Or, l'autorité ministérielle ne possède pas ces deux conditions essentielles: c'est un pouvoir flottant et variable, et radicalement incompetent dans les matières religieuses.

L'éducation doit être nationale et non ministérielle, et pour cela, une grande partie de la direction en doit être laissée aux cultes qui ont peuplé d'écoles le sol du Royaume-Uni.

Lorsqu'on étudie l'organisation de l'instruction publique en Allemagne, et surtout en Prusse et en Autriche, il semble, au premier coup-d'œil, que des idées toutes différentes et à certains égards opposées aient présidé au système qu'on y a adopté. Mais, si la forme de cette organisation ne ressemble pas à l'état de choses qui régit l'Angleterre, le but qu'on veut atteindre, et les résultats obtenus sont les mêmes.

En Allemagne, il existe un régime légal. La loi a tout prévu: obligations des parents et des enfants, obligations des municipalités, des sociétés d'écoles, du clergé des différents cultes; obligations auxquelles le maître est assujéti pour subir ses examens et pour exercer fidèlement ses fonctions; obligations des inspecteurs, depuis le pasteur jusqu'au consistoire, depuis le curé jusqu'à l'évêque; obligations du conseil central, dont le ministre est entouré. La loi fait tout mouvoir, et rien n'est oublié pour que tous ces éléments et ces divers pouvoirs fonctionnent sans se heurter.

Sous ce rapport donc il existe une dissemblance frappante entre l'Angleterre et l'Allemagne. Ici, c'est sur l'influence du régime légal que l'on s'appuie; on y compte peu sur l'activité des associations et des particuliers. Le principe opposé domine dans le Royaume-Uni.

Le motif de cette dissemblance se trouve dans la constitution même de ces deux Etats civilisés: l'un est un gouvernement parlementaire, l'autre est une monarchie.

Dans un gouvernement parlementaire, où tout repose sur des majorités variables, la direction du pays change d'après le triomphe ou la défaite des partis; elle suit nécessairement les fluctuations ministérielles. L'instruction publique ne peut, sans périr, participer à ces variations et à ces incertitudes; elle doit être indépendante des contentions des partis, et ne pas être au service des passions politiques. Son action sur le peuple doit être lente, continue et dirigée d'après des principes immuables, ses racines doivent puiser leur séve dans les mœurs nationales et les croyances des familles.

Dans les Etats parlementaires, on conçoit donc toutes les difficultés qui doivent s'opposer à la réalisation d'un plan général d'éducation publique, dans lequel le rôle dominant serait donné au gouvernement.

Dans une monarchie non parlementaire, comme en Prusse ou en Autriche, l'intervention active de l'Etat dans l'enseignement ne rencontre pas autant d'obstacles. L'autorité ministérielle, qui n'est en aucune façon une délégation de majorités flottantes, y participe de l'unité royale. Les principes de gouvernement ont une certaine fixité qui résiste aux mutations personnelles.

« Pour blâmer l'esprit des écoles autrichiennes, dit M. Saint-Marc-Girardin, il faut blâmer son gouvernement. Il n'y a là aucune contradiction entre l'éducation et la politique, comme cela se voit dans beaucoup d'Etats, où les écoles marchent dans un sens et la Société dans un autre. »

L'observation que nous venons de présenter se trouve confirmée par les faits: le principe de la liberté d'enseignement est admis préférentiellement par les pays constitutionnels, par l'Angleterre, les Etats-Unis, les cantons suisses, la Belgique. Le principe de l'intervention exclusive de l'Etat est adopté par les monarchies pures, par la Bavière et l'Autriche.

La France flotte irrésolue entre ces deux principes: elle a écrit la liberté d'enseignement dans sa charte, et elle hésite à sanctionner franchement ce principe dans une loi. MM. Guizot et Cousin voudraient introduire en France l'organisation prussienne; Benjamin-Constant voulait la liberté entière, et trouvait les idées anglaises relativement à l'enseignement plus appropriées à la constitution politique de la France.

Maintenant que nous avons indiqué la différence qui existe dans le système d'enseignement public en Angleterre et en Allemagne, ainsi que le motif sur lequel cette différence est appuyée, nous allons nous occuper, en examinant les législations allemandes, que cette différence ne réside que dans la forme même du système. Le but que l'on veut atteindre, en Allemagne par l'organisation légale, en Angleterre par la liberté et la concurrence, c'est de rendre l'éducation du peuple sérieusement morale et religieuse; le moyen employé des deux côtés, pour parvenir à ce but, c'est de confier la direction et la surveillance des écoles primaires au clergé des cultes professés par les divers centres des populations.

L'influence ecclésiastique domine dans l'école au même degré en Allemagne qu'en Angleterre. En Angleterre, l'Etat se décharge du soin d'intervenir dans l'éducation du peuple pour en laisser les cultes investis; en Al-

lemagne, l'Etat et la loi viennent en aide aux cultes, pour former ensemble l'école, la diriger et la surveiller.

Nous nous proposons d'examiner l'organisation de l'instruction primaire en Prusse, en Autriche et en Bavière, en indiquant les différences et les analogies que nous rencontrerons.

Nous procéderons à cet examen, en traitant successivement les points suivants:

1. Gouvernement de l'instruction publique ou des autorités scolaires.— Intervention du clergé.
2. Conditions d'admissions.— Examens.— Certificats.— Candidatures.— Nomination — Révocation, etc.
3. Devoirs des communes et des familles.
4. Objets et divers degrés de l'enseignement primaire.

A continuer.

De la Revue canadienne.

REVUE DE LA VIE DE ROBERT DE LA SALLE, PAR JARED SPARKS, PUBLIÉE A BOSTON, 1844.

Traduction: Pour la Gazette de Québec.

Il est vraiment très-satisfaisant de voir combien notre siècle a considérablement augmenté la somme de connaissances historiques accumulées auparavant. La société ayant pour but de répandre les connaissances utiles, a battu le sentier dans ses « Vies de caractères éminents » et des histoires plus étendues de certains pays. La Bibliothèque du cabinet (The Cabinet Library) a suivi la trace, et même sous une forme extérieure plus respectable et plus perfectionnée. Les histoires illustrées sont venues ajouter à ce fonds commun, et avec beaucoup d'emballissement. Enfin, la « Biographie Américaine » d'un ouvrage volumineux ont déjà paru à Boston, nous indiquant que le continent occidental ne sera pas laissé en arrière dans d'aussi utiles et d'aussi honorables efforts.

En général, ces auteurs dont il est fait mention ici sont bien moins ambitieux de briller que les historiens distingués de la même époque. On n'y remarque ni la période sonore, ni la description fleurie, ni la brillante métaphore si remarquable dans les écrits d'Alison, d'Aubigny et de Bancroft, si excellents sous tant d'autres rapports. Ils possèdent une simplicité attrayante. Ils engagent l'attention du lecteur en racontant l'enchaînement juste et naturel des événements, comme on les entend, après les explications préparatoires des causes antérieures; ou par l'expression de sentiments convenables de surprise, ou peut-être d'étonnement, qui d'une relation entre les causes et les événements ne peut être trouvée, ou bien encore par des sentiments d'une indulgence juste et raisonnable, quand les passions des hommes ont été excitées d'une manière désordonnée ou criminelle. Voilà ce que nous concevons être le grand charme de l'histoire, au moins après sa première et principale qualité, une dévotion, un dévouement perpétuel et permanent à la vérité.

Dans son onzième volume de la « Bibliothèque de biographie Américaine », M. Jared Sparks est professeur d'histoire dans le collège d'Harvard. Son ouvrage possède à un degré éminent les qualités dignes de louanges des ouvrages périodiques plus haut mentionnés. Il se recommande à notre attention, dans cette province, par la relation qu'il a avec l'histoire de la colonie. La vie et les découvertes de La Salle font partie de notre histoire; et son esprit vigoureux et distingué, ses vastes plans et son activité, sa persévérance dans l'exécution de ses grandes entreprises, sans doute, lui donnent droit à une place dans le souvenir de la postérité. Sa fin si heureuse, au service de son pays et de l'humanité, ne peut qu'exercer l'enthousiasme pour sa mémoire chez les esprits doués de sensibilité, et capables d'admirer de beaux et de romanesques événements. L'auteur met devant nous les événements, comme si nous en avions été nous-mêmes témoins, et nous conduit, par la charité et l'intérêt de son récit, à éprouver de la surprise et de la satisfaction, de la joie et de la douleur, de l'approbation ou du blâme, comme nous aurions éprouvé ces divers sentiments et sensations, si nous en avions été nous-mêmes parties aux événements.

L'auteur commence avec beaucoup de soin par l'examen de ses autorités. Certainement elles sont peu nombreuses, mais elles possèdent divers degrés d'intérêt; et la séparation de l'ivraie du bon grain, est dans ce cas-ci comme dans beaucoup d'autres, une matière assez difficile. Les sources ou autorités généralement non disputées, sont les suivantes: — L'Établissement de la foi, par Leclerc; le Journal Historique, de Joubert, l'histoire bien connue de la Nouvelle France, de Charlevoix, et la Découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale. Un détail de ce dernier ouvrage a été donné dans le 10^e volume de « La Bibliothèque de la biographie Américaine ». L'ouvrage de Touhy, intitulé: Découverte dernière dans l'Amérique Septentrionale, eut été très-précieux, s'il eut été imprimé dans une forme authentique, mais l'ouvrage fut gâté en passant à une seconde main, en l'absence de l'auteur. Outre ces ouvrages, l'auteur eut accès à des documents précieux, jusqu'à ce jour inédits, qu'il trouva dans les bureaux publiés à Paris, qu'il semble avoir consultés avec jugement. L'autorité domineuse d'Hennequin est ici examinée au long, et une juste estimation du poids qu'on peut y attacher, est faite par une comparaison avec d'autres sources non suspectes. On trouva un détail fait avec soin de différents ouvrages sur ce sujet dans le Catalogue d'ouvrages sur l'Amérique, publié à Québec, en 1837, par F. B. Faribault, écuyer, avocat, président de la Société Littéraire et Historique de Québec.